



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 03 février 2023

OBJET : DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE, INNOVATION DIGITALE ET GESTION PUBLIQUE DE LA DONNEE - Adoption du programme de travail en vue de l'élaboration d'une stratégie numérique responsable.

Délibération n° 8

Rapporteur : Florent CHOLAT

Le vendredi trois février deux mille vingt-trois à 10 h 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole et sous la présidence de Michelle VEYRET de la n°9 à la n°16.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **119**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **117** de la n°1 à la n°8, **118** de la n°9 à la n°15, **119** de la n°16 à la n°35, **118** de la n°36 à la n°67, **105** à la n°68.

Présents :

Bresson : GUYOMARD – **Brié et Angonnes :** SOULLIER – **Champ sur Drac :** DIETRICH pouvoir à CHOLAT de la n°16 à la n°68 – **Champagnier :** CHOLAT – **Claix :** REVIL pouvoir à SOULLIER de la n°64 à la n°68, STRECKER – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à SAVIN de la n°29 à la n°67 – **Domène :** C. LONGO, SAVIN – **Echirolles :** BOUHAFS, DEMORE, LABRIET, MADRENNES, MOULIN-COMTE, ROSA, SULLI – **Eybens :** BEJAJI, SCHEIBLIN – **Fontaine :** DE CARO, LEYRAUD, F. LONGO pouvoir à DE CARO de la n°64 à la n°68, THOVISTE, TROVERO – **Gières :** CUSSIGH pouvoir à VERRI de la n°16 à la n°35, VERRI pouvoir à CUSSIGH de la n°61 à la n°68 – **Grenoble :** AGOBIAN, ALLOTO, BELAIR pouvoir à ROSA de la n°36 à la n°68, BEN-REDJEB pouvoir à BOUZEGHOUB de la n°36 à la n°68, BERON-PEREZ pouvoir à RUBES de la n°64 à la n°68, BERTRAND, BOUZEGHOUB, BRETTON pouvoir à CONFESSON de la n°36 à la n°60, CAPDEPON pouvoir à FRISTOT de la n°61 à la n°68, CARIGNON, CARROZ, CENATIEMPO pouvoir à BOUZEGHOUB de la n°1 à la n°28, CLOUAIRE pouvoir à SABRI de la n°1 à la n°18, CONFESSON, DESLATTES, DJIDEL, FRISTOT, GARNIER pouvoir à SIEFERT de la n°36 à la n°68, KADA pouvoir à AMADIEU de la n°36 à la n°68, KRIEF, LHEUREUX pouvoir à NAMUR de la n°36 à la n°68, MARTIN pouvoir à L. COIFFARD de la n°1 à la n°8, NAMUR, OLMOS, PANTEL, PFISTER, PICOLLET pouvoir à FERRARI de la n°19 à la n°35, PINEL, PIOLLE, ROCHE pouvoir à C. LONGO de la n°1 à la n°16, SABRI, SCHUMAN, SPINI – **Herbeys :** FLEURY pouvoir à RENIER de la n°1 à la n°7 – **Jarrie :** GUERRERO – **La Tronche :** DEBEUNNE, SPINDLER – **Le Fontanil-Cornillon :** DUPONT-FERRIER – **Le Gua :** FARLEY – **Le Pont de Claix :** FERRARI pouvoir à GRAND de la n°9 à la n°16, GRAND – **Le Sappey en Chartreuse :** ESCARON – **Meylan :** CARDIN, HERENGER pouvoir à CARDIN de la n°36 à la n°60, HOURS – **Miribel Lanchâtre :** M. GAUTHIER – **Murianette :** GARCIN – **Mont Saint-Martin :** DEPINOIS – **Notre Dame de Commiers :** RENIER – **Noyarey :** PENNISI – **Poisat :** BUSTOS pouvoir à LISSY de la n°1 à la n°8 – **Proveysieux :**

BALESTRIERI – Quaix en Chartreuse : ROSSETTI – Saint Barthélémy de Séchilienne : STRAPPAZZON pouvoir à CHARAVIN de la n°8 à la n°18 – **Saint-Egrève : AMADIEU, CHARAVIN, B. COIFFARD – Saint-Martin d’Hères : CHERAA** pouvoir à BERON-PEREZ de la n°19 à la n°35, KDOUH pouvoir à RUBES de la n°9 à la n°35, OUDJAOUDI, QUEIROS pouvoir à VEYRET de la n°1 à la n°10 puis pouvoir à KDOUH à la n°68, RUBES pouvoir à CHERAA de la n°1 à la n°8, SEMANAZ, VEYRET – **Saint-Martin Le Vinoux : MARDIROSSIAN, LAVAL** pouvoir à DULOUTRE de la n°61 à la n°68 – **Saint-Paul de Varcès : RICHARD** pouvoir à ESCARON de la n°1 à la n°35 – **Saint-Pierre de Mésage : MASNADA – Sassenage : GENIN-LOMIER, MERLE – Sarcenas : DULOUTRE – Séchilienne : PLENET – Seyssinet Pariset : LISSY, SIEFERT – Seyssins : HUGELE** pouvoir à LEYRAUD de la n°1 à la n°6 puis de la n°36 à la n°68, MARGUERY – **Varces Allières et Risset : CORBET, LEMARIEY – Vaulnaveys-le-bas : JM. GAUTHIER** pouvoir à PENNISI de la n°1 à la n°7 puis de la n°64 à la n°68 – **Vaulnaveys Le Haut : PORTA – Veurey-Voroize : JULLIEN – Vif : GENET, GONAY – Vizille : L. COIFFARD, JACQUIER.**

Absents Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Echirolles : RABIH pouvoir à SPINDLER – **Grenoble : CHALAS** pouvoir à THOVISTE, MONGABURU pouvoir à PANTEL, SIX pouvoir à HOURS – **Montchaboud : SOTO** pouvoir à ROSSETTI – **Notre Dame de Mésage : BUISSON** pouvoir à MASNADA – **Saint Georges de Commiers : GRIMOUD** pouvoir à GUERRERO – **Saint-Martin d’Hères : ASSALI** pouvoir à TROVERO – **Venon : ODDON** pouvoir à CORBET.

Absents Excusés :

Bresson : GUYOMARD à la n°68 – **Corenc : MERMILLOD-BLONDIN** à la n°68 – **Domène : C. LONGO** à la n°68, SAVIN à la n°68 – **Echirolles : MOULIN-COMTE** de la n°1 à la n°16 puis de la n°36 à la n°68 – **Grenoble : ROCHE** à la n°68 – **Le Fontanil-Cornillon : DUPONT-FERRIER** à la n°68 – **Le Sappey en Chartreuse : ESCARON** à la n°68 – **Murianette : GARCIN** à la n°68 – **Saint-Martin d’Hères : KDOUH** de la n°1 à la n°8 – **Saint-Paul de Varcès : RICHARD** à la n°68 – **Sassenage : GENIN-LOMIER** à la n°68, MERLE à la n°68 – **Vif : GENET** à la n°68, GONAY à la n°68.

Benjamin COIFFARD a été nommé secrétaire de séance.

Le rapporteur, Florent CHOLAT;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE, INNOVATION DIGITALE ET GESTION PUBLIQUE DE LA DONNEE - Adoption du programme de travail en vue de l'élaboration d'une stratégie numérique responsable.

Exposé des motifs

L'article 35 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021, visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, prescrit aux communes de plus de 50 000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'élaborer, au plus tard le 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable à même de réduire l'empreinte environnementale du numérique et de prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre. La stratégie numérique responsable devra faire l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du rapport, présenté préalablement aux débats sur le projet de budget, sur la situation en matière de développement durable prévu à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales.

L'empreinte environnementale du numérique est un sujet de préoccupation mondial depuis quelques années, d'abord parce qu'il pèse déjà plus que le transport aérien dans les émissions de carbone, ensuite parce que les trajectoires en matière d'usages et d'impacts semblent échapper aux efforts de sobriété qui devraient s'imposer à tous. Du point de vue du développement du numérique et de ses impacts, la pandémie de la Covid-19 a été un facteur d'accélération : travail à distance, visioconférence, vidéo à la demande, e-commerce, passeport vaccinal...

Travailler sur un numérique plus responsable ne peut se résumer à essayer de limiter ses impacts sur la planète. D'autres questions se posent aux acteurs publics et aux territoires que l'élaboration de la stratégie doit aussi permettre de traiter :

- Comment faire pour que le numérique soit un facteur d'inclusion sociale et d'accomplissement personnel et professionnel, y compris au regard de la transformation d'un certain nombre de métiers ?
- Comment garantir un cadre de confiance dans le numérique, en limitant les risques et en y sensibilisant les acteurs (protection des données personnelles, lutte contre la cybercriminalité, prévention du cyber-harcèlement et de la radicalisation...) ?
- Comment mobiliser le numérique pour accélérer la transition des territoires et améliorer la résilience des populations, en particulier à travers un partage plus fluide de la donnée ?

De la même manière, la stratégie a vocation à embrasser plusieurs périmètres :

- Celui de la collectivité et de ses opérateurs : l'exemplarité de Grenoble-Alpes Métropole au titre de son système d'information et de ses outils numériques est un préalable ;
- Celui du bloc communal et du secteur public : un certain nombre de communes et d'acteurs ont déjà engagé des initiatives sur lesquelles il s'agira de capitaliser ;
- Celui des acteurs économiques et de la population : la sensibilisation, l'incitation et l'accompagnement au passage à l'action doivent permettre d'embarquer l'ensemble du territoire.

Sur la plupart de ces champs, la Métropole dispose déjà d'un certain nombre de cadres de référence : Plan Climat Air Energie, Plan d'Administration Exemplaire, Schéma de Promotion

des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables, Schéma Directeur Déchets, Schéma Directeur Energie...

Par ailleurs, au niveau national, les associations de collectivités (France Urbaine, ADCF, Avicca) ont confié à l'association les Interconnectés, en lien avec la Banque des Territoires et l'Institut pour un Numérique Responsable, la charge de proposer une boîte à outils commune pour faciliter la diffusion des bonnes pratiques autour de ces questions.

Ce travail, dans lequel la Métropole est fortement impliquée, a donné lieu en 2021 au Manifeste pour des Territoires Numériques Responsables, réactualisé en 2022 dans le cadre de la campagne présidentielle, autour de 20 propositions et de 5 priorités :

- Mettre en place les conditions de la confiance
- Penser un numérique émancipateur pour tous et dans tous les territoires
- Bâtir une véritable politique publique numérique territoriale
- Favoriser une sobriété numérique à la française
- Encourager le développement d'une économie responsable.

Au regard des attendus réglementaires, il s'agit de rappeler que l'urgence environnementale est loin d'être la seule voire la première clef d'entrée pour un numérique responsable, car si la dématérialisation des guichets est attendue par une partie de la population, elle est aussi une source d'inquiétude pour plus de 40% des Français. La question de l'inclusion suppose de travailler prioritairement à la montée en compétence des agents, des habitants et des salariés, mais aussi de retravailler avec les services de l'Etat le maillage du territoire et la consolidation des services de proximité.

De la même manière, il s'agit de s'interroger sur la façon dont le numérique peut être un vecteur d'émancipation et d'épanouissement avant d'examiner son efficacité énergétique.

Ce travail a vocation à être conduit en lien avec les communes dans le cadre du groupe de travail aménagement numérique et de la Conférence des Maires. D'autres acteurs seront aussi associés, via des auditions ou des appels à contribution : structures de médiation numérique et d'accompagnement social, organismes consulaires sur la digitalisation et la sensibilisation aux questions de cyber-sécurité, acteurs de la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de Fabricanova, clusters et collectifs économiques (French Tech in the Alps, Minalogic, Institut de Recherche Technologique Nanoélec, Digital League)...

Un Assistant à Maitrise d'Ouvrage sera missionné sur 2023 et sur 2024 afin d'accompagner la collectivité dans cette démarche.

L'année 2023 sera consacrée au diagnostic, à la consolidation des initiatives existantes, à la priorisation des enjeux et à l'établissement de la feuille de route. Cette dernière sera soumise à l'approbation du Conseil métropolitain début 2024, avant l'élaboration de la stratégie numérique responsable et de son plan d'actions proprement dit, qui ont vocation à être adoptés en Conseil métropolitain au plus tard en janvier 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 35 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France ;

Vu le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole ;

Après examen de la Commission Développement et attractivité, rayonnement économique et promotion du territoire du 20 janvier 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Valide l'organisation et le programme de travail tels que décrits ci-dessus, en vue de l'adoption d'une feuille de route pour janvier 2024 et d'une stratégie numérique responsable pour janvier 2025.

Abstention 16 : 13 voix du groupe *Communes au Cœur de la Métropole* (Stéphane DUPONT-FERRIER, Dominique ESCARON, Cédric GARCIN, Guy GENET, Sylvie GENIN-LOMIER, Yasmine GONAY, Audrey GUYOMARD, Claudine LONGO, Jérôme MERLE, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, David RICHARD, Anne ROCHE, Michel SAVIN), 3 voix du Groupe d'Opposition – Société Civile, Divers droite et Centre (Alain CARIGNON, Nicolas PINEL, Dominique SPINI)

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,

CHRISTOPHE FERRARI